

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

samedi 1^{er} avril 2023 à 9 h 30

à la mairie du 5^e, salle Pierrotet, 21, place du Panthéon, à Paris-5^e.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Quitus donné au trésorier
4. Fixation du montant des cotisations pour le prochain exercice
5. Renouvellement partiel du conseil
6. Questions diverses

Le présent avis vaut convocation.

Les membres actifs désirant se faire représenter devront envoyer au mandataire de leur choix ou, dans le cas de pouvoir en blanc, à notre secrétariat (222, avenue de Versailles, 75016 Paris) le pouvoir ci-dessous, dûment rempli.

✂.....

POUVOIR

À envoyer au mandataire de votre choix ou, à défaut, à notre secrétariat :

Défense de la langue française
222, avenue de Versailles, 75016 Paris

Je soussigné(e) (nom et prénom)
domicilié(e)

.....
membre actif de l'association Défense de la langue française, donne pouvoir à la personne ci-après désignée pour me représenter, parler et voter en mon nom, à l'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2023.

Nom et prénom du mandataire

Fait à le

Signature (précédée de « Bon pour pouvoir »)

INVITATION

Le président du conseil d'administration de Défense de la langue française et les administrateurs vous prient de participer, samedi 1^{er} avril 2023, à l'assemblée générale ordinaire de l'Association qui se tiendra dans la salle Pierrotet de la mairie du 5^e,

21, place du Panthéon, à Paris-5^e, et au déjeuner, qui aura lieu dans les salons du palais du Luxembourg, 15^{ter}, rue de Vaugirard, à Paris 6^e (prix : 50 €).

Carte d'identité obligatoire.

Assemblée : 9 h 30

Déjeuner : 13 heures

C'est au cours de ce déjeuner que notre président, Xavier Darcos, de l'Académie française, chancelier de l'Institut, récompensera Jean-Michel Djian, lauréat du prix Richelieu 2023, et Michel Boiron, directeur général du CAVILAM - Alliance française, lauréat du Prix du rayonnement de la langue française 2023.

✂.....

COUPON - RÉPONSE*

M. (prénom et nom)

accompagné(e) de M. (prénom et nom)

et de M. (prénom et nom)

assistera à l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2023

n'assistera pas à l'assemblée

assistera au déjeuner du 1^{er} avril 2023

n'assistera pas au déjeuner

* Cochez les réponses choisies.

Ce coupon-réponse est à envoyer avant le 24 mars à Mme Sibylle Lorin-Domenech, DLF, 222, avenue de Versailles, 75016 Paris.

Il est rappelé que toute inscription au repas doit être accompagnée du règlement correspondant et qu'aucune dérogation ne pourra être obtenue.